

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 286

31 janvier 2014

SOMMAIRE

ASUS Cloud (Luxembourg) S.à r.l.	13697	MSREF VI Flash S.à r.l.	13706
Brookstar Investments Lux S.à r.l.	13726	MSRESS III Investment Management S.à r.l.	13707
BVW Kirchberg S.A.	13728	NC Eurotrade S.A.	13726
Caymus Holding S.à r.l.	13708	Orbis Investment Management (Luxem- bourg) S.A.	13682
ColKart S.à r.l.	13686	Partner Invest S.A.	13707
ColKart S.C.A.	13686	P.E.A.C.E. S.A.	13728
Crystal SJ S.à r.l.	13685	Pensal Corporation S.à r.l.	13708
Darmazel S.A.	13685	PGE Renewable S.A.	13683
De Sayter S.à r.l.	13684	Pinas S.A.	13683
Edinvest S.A.	13722	PKP CARGO CFL International S.A.	13682
Edjar International Inc., Luxembourg Branch	13685	Pluralinvest S.A.	13721
Fibart S.A.	13686	Polo House S.A.	13682
Flowserve Finance S. à r.l.	13686	PPP Group S.A.	13682
GSMP V Onshore Holdings S.à r.l.	13719	QUBE Immobilière	13696
HPH Investments (Luxembourg) S.à.r.l.	13721	Quinta das Murtas S.A.	13683
HRB Luxembourg S.à r.l.	13728	Rail Route Lux S.à r.l.	13707
Immobilière J.P. Mangen, S.à r.l.	13722	Ray Investment S.à r.l.	13706
Laubach Containers Sàrl	13728	Red Flag Participations S.A.	13708
MEPSAS Holding S.à r.l.	13705	Shire Luxembourg Intellectual Property No 3 S.à r.l.	13684
MEPSAS Holding S.à r.l.	13706	Solinvest International S.A.	13683
Milium Properties S.A.	13705	Solinvest International S.A.	13684
Monet International Investment S.à r.l. ..	13706	Starman (Italy Holdings) S.à r.l.	13706
Monet International Investment S.à r.l. ..	13707		
MosCo Luxembourg	13724		

Polo House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 17, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 182.864.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 11 décembre 2013:

- que conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés, de l'article 7 des statuts et de la 5^{ème} résolution de l'AGE du 25 novembre 2013, le conseil d'administration désigne Monsieur Jan Schneidewind demeurant 5a, rue de Dahlem L-4997 Schouweiler en qualité de gérant technique pour les activités du restaurant et du débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

- Pour toutes les affaires du restaurant et du débit de boissons relevant de la gestion journalière la société est engagée valablement par la signature unique du gérant technique.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014001746/16.

(140000651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

PKP CARGO CFL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.733.

Auszug aus der Beschlussfassung der Generalversammlung vom 17. Dezember 2013

Der Verwaltungsrat delegiert:

- Frau Aleksandra SZYMCZAK (mit Berufsadresse ul. Grojecka 17, PL-02-021 Warszawa) als Direktor für das alltägliche Management.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Bevollmächtigten

Référence de publication: 2014001766/13.

(140000707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

PPP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 128.287.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001767/10.

(140001019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 171.117.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 12 décembre 2013

Les administrateurs de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:

- 155 rue Cents, L-1319 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014001735/15.

(140000800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

PGE Renewable S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.432.

Par jugement en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PGE RENEWABLE S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, dénoncé en date du 27 octobre 2010;

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Marie GILMER, avocate, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 26 juillet 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Marie GILMER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2014001759/18.

(140000898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Pinas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 51.014.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014001764/10.

(140000938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Quinta das Murtas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.937.

Les comptes annuels pour la période du 2 juillet 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001771/11.

(140000966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Solinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.584.

Les comptes annuels au 31.03.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/1/2013.

Pour: SOLINVEST INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014001821/15.

(140000931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Solinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 109.584.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/1/2013.

Pour: SOLINVEST INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014001822/15.

(140000992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Shire Luxembourg Intellectual Property No 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 181.594.

Il résulte d'un acte sous seing privé signé en date du 31 décembre 2013 que la société Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, une société de droit irlandais, établie et ayant son siège social au 5 Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, a transféré la totalité des 25.000 parts sociales détenues par elle dans la Société, représentant l'intégralité de son capital, à Shire Pharmaceuticals International, une société de droit irlandais, établie et ayant son siège social au 5 Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, avec prise d'effet au 31 décembre 2013.

En conséquence, et au 31 décembre 2013, l'associé unique de la Société est Shire Pharmaceuticals International, détentrice de 25.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Pour Shire Luxembourg Intellectual Property No 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014001794/19.

(140000956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

De Sayter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 150.222.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 décembre 2013 au siège social que:

L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Fabrice Huberty de son poste de gérant avec effet au 12 décembre 2013.

Monsieur Michel de Groote, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé gérant de la Société. Son mandat prend effet au 12 décembre 2013 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Dès lors, le conseil de gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014001482/20.

(140000532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Edjar International Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 150.145.

Extrait des décisions prises par l'administrateur unique de la société étrangère en décembre 2013 avec effet au 31 août 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur de la succursale avec effet au 31 août 2013.

2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de la succursale avec effet au 31 août 2013.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EDJAR INTERNATIONAL INC., LUXEMBOURG BRANCH

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014001529/17.

(140000324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Darmazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.707.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de DARMAZEL S.A., tenue extraordinairement le 12 décembre 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 25/08/2013, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Alexandra Corre comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle de 5 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014001492/17.

(140000923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Crystal SJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 181.694.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2013

La soussignée,

Madame Laurence AMENGUELE, née MOULEMA EKAMBY, employée privée, née le 12 novembre 1968 à Douala (Cameroun), demeurant à L-8030 Strassen, 77, Rue du Kiem,

agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «CRYSTAL SJ S.à r.l.» avec siège social à L-1148 Luxembourg, 5, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181.694;

a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001474/20.

(140000974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Fibart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 100.742.

—
Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 2 décembre 2013

- Après lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de Monsieur Marc BOLAND de sa fonction d'administrateur, le conseil décide d'accepter cette démission.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Karl LOUARN demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc BOLAND dont il terminera le mandat.

Massimo GILOTTI / Frédéric MONCEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014001559/14.

(14000093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Flowsolve Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.824.

—
Extrait des résolutions écrites prises en date du 19 décembre 2013

En date du 19 DECEMBRE 2013, les actionnaires de Flowsolve Finance S.a r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet en date de 1^{er} Janvier 2014;

- De nommer Monsieur Gerrit Jan de Heer, né le 5 décembre 1979, a Voorburg, Pays Bas, résidant professionnel au 13, Parallelweg, 4878 AH Etten-Leur, Pays Bas en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2014 et pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel de signature;

- De nommer Monsieur Robert Etienne den Hartog, né le 12 Aout 1965, a Rotterdam, Pays Bas, résidant professionnel au 13, Parallelweg, 4878 AH Etten-Leur, Pays Bas en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2014 et pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel de signature.

Luxembourg, le 2 Janvier 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014001562/22.

(14000275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

ColKart S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ColKart S.C.A.).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 181.985.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ColKart S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.985 (the "Company" - the "Meeting"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 22 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since that time.

The Meeting is chaired by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, who presides as chairperson (the "Chairperson").

The Chairperson appoints Sara Lecomte, employee residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting also elects Ms Lecomte residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson states that the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares owned by each of them have been mentioned on an attendance

list (the "Attendance List") signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this Attendance List, drawn up by the members of the bureau, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau, will remain attached to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain attached to these minutes, after having been initialled *ne varietur* by the proxy-holders of the represented shareholders.

The Chairperson further declares and requests the undersigned notary to state:

I. that the shareholders of the Company waive the prior convening notice to the present meeting and declare having been fully informed of the agenda of the Meeting sufficiently in advance;

II. that it appears from the Attendance List that the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at this present Meeting, by virtue of proxies, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on its agenda known by the shareholders;

III. that the agenda of the present Meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the corporate form of the Company from a public partnership limited by shares (*société en commandite par actions - S.C.A.*) into a private limited liability company (*société à responsabilité limitée - S.à r.l.*) and approval of the following decisions in relation thereto:

a. Conversion of the existing (i) 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety nine) limited shares and (i) 1 (one) unlimited share, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, into 31,000 (thirty-one thousand) shares (*parts sociales*), having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, the shareholding in the Company remaining unchanged;

b. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 18,400 (eighteen thousand and four hundred euros) in order to reduce it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) to an amount of EUR 12,600 (twelve thousand and six hundred euros), by the cancellation of 18,400 (eighteen thousand and four hundred) shares (*parts sociales*), having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, held by Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88540 ("Colony Luxembourg") in the share capital of the Company, without repayment to the shareholders;

Approval of the report of Colony Retail Europe III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.004 ("Colony Retail Europe III") on the valuation of the net assets the Company; Waiver by Colony Retail Europe III to have its share cancelled.

Decision to allocate the amount of EUR 18,400 (eighteen thousand and four hundred euros) resulting from the share capital decrease to (i) the legal reserve of the Company for an amount of EUR 1,260 (one thousand two hundred and sixty euros) and (ii) the freely distributable reserves of the Company for an amount of EUR 17,140 (seventeen thousand one hundred and forty euros);

c. Acknowledgement of the resignation of the general partner of the Company and the independent auditor (*réviseur d'entreprises agréé*) of the Company as of the date of the present meeting, and decision to grant them discharge for the performance of their duties during their mandate, and appointment of Colony Retail Europe III as sole manager (*gérant unique*) of the Company, with effect as of the date of the present meeting and for an indefinite period of time;

d. Change of the corporate name of the Company into "ColKart S.à r.l."; and

e. Full restatement of the articles of association of the Company (the "Articles"). and

2. Miscellaneous.

The Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting RESOLVES to change the corporate form of the Company from a public partnership limited by shares (*société en commandite par actions - S.C.A.*) into a private limited liability company (*société à responsabilité limitée - S.à r.l.*). In this respect, the Meeting RESOLVES to convert the existing (i) 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety nine) limited shares and (i) 1 (one) unlimited share, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, into 31,000 (thirty-one thousand) shares (*parts sociales*), having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, such shares (*parts sociales*) being held by the shareholders as follows:

- 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety nine) shares (*parts sociales*) held by Colony Luxembourg; and

- 1 (one) share (*part sociale*) held by Colony Retail Europe III.

The Meeting RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 18,400 (eighteen thousand and four hundred euros) in order to reduce it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) to an amount of EUR 12,600 (twelve thousand and six hundred euros), by the cancellation of 18,400 (eighteen thousand and four hundred) shares (*parts sociales*), having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, held by Colony Luxembourg in the share capital of the Company, without repayment to the shareholders.

Colony Retail Europe III declares to waive its right to have its share (*part sociale*) in the Company cancelled on the same terms and conditions as Colony Luxembourg.

The Meeting ACKNOWLEDGES that further to such share capital decrease, the share capital of the Company, of an amount of EUR 12,600 (twelve thousand and six hundred euros), is represented by 12,600 (twelve thousand and six hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, held by the shareholders as follows:

- 12,599 (twelve thousand five hundred and ninety-nine) shares (parts sociales) held by Colony Luxembourg; and
- 1 (one) share (part sociale) held by Colony Retail Europe III.

After careful review, the Meeting RESOLVES to approve the report of Colony Retail Europe III on the valuation of the net assets of the Company and ACKNOWLEDGES that the net assets of the Company amount to at least EUR 12,600 (twelve thousand and six hundred euros).

The Meeting RESOLVES to allocate the amount of EUR 18,400 (eighteen thousand and four hundred euros) resulting from the share capital decrease as follows:

- an amount of EUR 1,260 (one thousand two hundred and sixty euros) is to be allocated to the legal reserve of the Company; and
- an amount of EUR 17,140 (seventeen thousand one hundred and forty euros) is to be allocated to the freely distributable reserves of the Company.

The Meeting RESOLVES to acknowledge the resignation, as of the date hereof, of:

- Colony Retail Europe III, from its position as general partner of the Company; and
- Ernst & Young S.A., from its position as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company, and to grant them discharge for the performance of their duties during their mandate.

The Meeting RESOLVES to appoint Colony Retail Europe III as sole manager (gérant unique) of the Company, with effect as of the date of the present meeting and for an indefinite period of time.

The Meeting RESOLVES to change the corporate name of the Company into "ColKart S.à r.l."

As a result of the above, the Meeting RESOLVES to fully restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColKart S.à r.l." (the Company).

2. Corporate Object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution

of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euros), represented by 12,600 (twelve thousand six hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred.

Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of the business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such

meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail to all the shareholders at least eight days in advance of the general meetings of the shareholder(s).

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meetings of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the members of the bureau of the Meeting, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ColKart S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.985 (la «Société» - l'«Assemblée»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 novembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg (la «Présidente»).

La Présidente désigne Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée désigne également Mme Lecomte, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente expose que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenu par chacun d'entre eux ont été mentionnés sur une liste de présence (la «Liste de Présence») signés par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés; cette Liste de Présence, établie par les membres du bureau, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte, après avoir été paraphées par les mandataires des actionnaires représentés.

La Présidente expose ensuite et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. que les actionnaires de la Société renoncent à la convocation préalable à la présente Assemblée et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la présente Assemblée suffisamment à l'avance;

II. qu'il résulte de la Liste de Présence que les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée, en vertu de procurations, et que la présente Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur son ordre du jour connu des actionnaires;

III. que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de forme sociale de la Société, d'une société en commandite par actions (S.C.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.), et approbation des décisions suivantes y relatives:

a. Conversion des (i) 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire et (ii) 1 (une) action de commandité existantes, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, en 31.000 (trente et une mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, les participations dans la Société restant inchangés;

b. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.400 (dix-huit mille quatre cents euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à un montant de EUR 12.600 (douze mille six cents euros), par l'annulation de 18.400 (dix-huit mille quatre cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, détenues par Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88540 («Colony Luxembourg») dans le capital de la Société, sans remboursement aux associés;

c. Approbation du rapport de Colony Retail Europe III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.004 («Colony Retail Europe III») sur l'évaluation de l'actif net de la Société;

d. Renonciation par Colony Retail Europe III à avoir sa part sociale annulée.

e. Décision d'allouer un montant de EUR 18.400 (dix-huit mille quatre cents euros) résultant de la réduction de capital (i) à la réserve légale de la Société pour un montant de EUR 1.260 (mille deux cent soixante euros) et (ii) aux réserves librement distribuables de la Société pour un montant de EUR 17.140 (dix-sept mille cent quarante euros);

f. Prise de connaissance de la démission du gérant commandité de la Société et du réviseur d'entreprises agréé de la Société à la date de la présente assemblée, et décision de leur donner décharge pour l'exécution de leurs devoirs pendant leur mandat, et nomination de Colony Retail Europe III comme gérant unique de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et pour une durée indéterminée;

g. Changement de dénomination sociale de la Société en «ColKart S.à r.l.»;

et

h. Refonte des statuts de la Société (les «Statuts»).

et

2. Divers

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de changer la forme sociale de la Société, d'une société en commandite par actions (S.C.A.) en une société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

A cet égard, l'Assemblée DECIDE de convertir les (i) 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire et (ii) 1 (une) action de commandité existantes, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, en 31.000 (trente et une mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ces parts sociales étant détenues par les associés comme suit:

- 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales détenues par Colony Luxembourg; et

- 1 (une) part sociale détenue par Colony Retail Europe III.

L'Assemblée DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.400 (dix-huit mille quatre cents euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à un montant de EUR 12.600 (douze mille six cents euros), par l'annulation de 18.400 (dix-huit mille quatre cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, détenues par Colony Luxembourg dans le capital de la Société, sans remboursement aux associés.

Colony Retail Europe III déclare renoncer à son droit d'avoir sa part sociale dans la Société annulée aux mêmes termes et conditions que Colony Luxembourg.

L'Assemblée PREND CONNAISSANCE du fait que suite à cette réduction de capital social, le capital social de la Société, d'un montant de EUR 12.600 (douze mille six cents euros), est représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, détenues par les associés comme suit:

- 12.599 (douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales détenues par Colony Luxembourg; et

- 1 (une) part sociale détenue par Colony Retail Europe III.

Après revue attentive, l'Assemblée DECIDE d'approuver le rapport de Colony Retail Europe III sur l'évaluation de l'actif net de la Société et PREND CONNAISSANCE du fait que l'actif net de la Société s'élève au moins à EUR 12.600 (douze mille six cents euros).

L'Assemblée DECIDE d'allouer le montant de EUR 18.400 (dix-huit mille quatre cents euros) résultant de la réduction de capital comme suit:

- un montant de EUR 1.260 (mille deux cent soixante euros) est à allouer à la réserve légale de la Société; et

- un montant de EUR 17.140 (dix-sept mille cent quarante euros) est à allouer aux réserves librement distribuables de la Société.

L'Assemblée DECIDE de prendre connaissance de la démission, à la date des présentes, de:

- Colony Retail Europe III, de son mandat de gérant commandité de la Société; et

- Ernst & Young S.A., de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société,

L'Assemblée DECIDE de nommer Colony Retail Europe III comme gérant unique de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et pour une durée indéterminée.

L'Assemblée DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société en «ColKart S.à r.l.».

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée DECIDE de refondre les Statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "ColKart S.à r.l." (la Société).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gestion. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.600 (douze mille six cent euros), représenté par 12.600 (douze mille six cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, aura une voix prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfices, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.300,- (mille trois cents Euros).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des membres du bureau de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte authentique.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56985. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013177645/538.

(130216627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

QUBE Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8235 Mamer, 29, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 140.096.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le treize décembre,

s'est tenue pardevant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme QUBE IMMOBILIERE, ayant son siège social à L-8235 Mamer, 29, route de Kehlen,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1887 du 37 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'une assemblée générale actée par le prédit notaire SECKLER en date du 23 mai 2012, publiée au Mémorial C numéro 2013 du 14 août 2012,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 140.096.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Alexandra QUAAS, agent immobilier, demeurant à Kehlen, qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Differdange,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les 100 actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

1. Madame Alexandra QUAAS, agent immobilier, née à Malmédy, Belgique, le 17 février 1972, demeurant à L-8284 Kehlen, 2, rue Hiel, est devenue l'actionnaire unique de la Société;

2. que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'actionnaire unique;

3. que l'actionnaire reprend par la présente tous les actifs de la Société et qu'il prendra en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

4. que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat;

5. que décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la Société;

6. que pour autant que de besoin, Madame Alexandra QUAAS, susvisée, prend la qualité de liquidateur de la Société;

7. que les livres, documents et pièces relatives à la Société seront conservés pendant un délai de 5 ans à l'adresse suivante: L-8284 Kehlen, 2, rue Hiel;

8. que la société est partant liquidée et la liquidation est clôturée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. QUAAS, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 16 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4741. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178182/50.

(130217320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ASUS Cloud (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 182.713.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

«ASUS Cloud Corporation», a Taiwan company limited by shares with registered office at C8F NO.53 Minquan Rd., Yonghe Dist., New Taipei City, Taiwan, registered with the Unified Business No. 70538068 and Tax Registration ID No. F352908850 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

By virtue of a proxy given under private seal;

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "ASUS Cloud (Luxembourg) S.a r.l.".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at One Million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into One Million (1,000,000.-) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each which are fully paid-up.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The Sole Shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 13. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the joint signature of two Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Manager; or by two Managers in case of Board; or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-one day of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
ASUS Cloud Corporation prenamed;	1,000,000.-	1,000,000.-	1,000,000.-
Total:	1,000,000.-	1,000,000.-	1,000,000.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of One Million Euro (EUR 1,000,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31st, 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately two thousand four hundred Euros (2,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to set at two the number of Managers and further resolved to appoint the followings as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

Class A Manager:

- Mr. Han-Chang Wu, born on 8 February 1974 in New Taipei City, Republic of China, residing in Rm. 817, 8F, No. 53, Minquan Rd., Yonghe Dist., New Taipei City 234, Taiwan, Republic of China.

Class B Manager:

- Mrs. Sarah Bonallo, born on 21st July 1963, in Bristol, United Kingdom, residing at 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, (Grand -Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«ASUS Cloud Corporation», une société Taiwan, en commandite par action, ayant son siège social à C8F NO.53 Minquan Rd., Yonghe Dist., New Taipei City, Taiwan, immatriculée auprès de l'entreprise unifiée sous le numéro 70538068 et numéro fiscal ID No. F352908850 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, Clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet principalement l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "ASUS Cloud (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication

aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

Art. 6. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) divisé en un million (1.000.000,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un Associé Unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'Associé Unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'Associé Unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un Associé Unique, ledit Associé Unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé Unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'Associé Unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'Associé Unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

Art. 13. Evénements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux Gérants, étant entendu cependant que si l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux Gérants en cas d'un Conseil ou encore; en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) Associé Unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Grand duché du Luxembourg à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et unième jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'Associé Unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'Associé Unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
ASUS Cloud Corporation prénommée;	1.000.000,-	1.000.000,-	1.000.000,-
Total:	1.000.000,-	1.000.000,-	1.000.000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à deux mille quatre cents Euros (2.400.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé Unique prénommé, par le mandataire susnommé, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de fixer à 2 le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Gérant de catégorie A:

- M. Han-Chang Wu., né le 8 février 1974 à New Taipei City, Chine, résidant à Rm. 817, 8F, No.53, Minquan Rd., Yonghe Dist., New Taipei City 234, Taiwan, Chine.

Gérant de catégorie B:

- Mme. Sarah Bonallo, de nationalité anglaise, née le 21 juillet 1963 à Bristol, Royaume-Uni résidant professionnellement au 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, (Grand-Duché of Luxembourg).

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56780. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178509/434.

(130217857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

MEPSAS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 159.590.

Extrait des Résolutions prises par l'assemblée générale au 23 décembre 2013

Au 23 décembre 2013 l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de M. Cliff Langford en tant que gérant de la société avec effet au 23 décembre 2013;
2. d'accepter la démission de M. Renaud Labye en tant que gérant de la société avec effet au 23 décembre 2013;
3. de nommer M. Dennis JUNK, né le 20 mars 1979 à Daun, Allemagne, avec adresse professionnelle à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 23 décembre 2013 et ça pour une durée indéterminée;
4. de nommer M. Roel SCHRIJEN, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays Bas, avec adresse professionnelle à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 23 décembre 2013 et ça pour une durée indéterminée;
5. de transférer le siège social à 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014001702/22.

(140000730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Milium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.610.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014001707/10.

(140000796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

MEPSAS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 159.590.

—
Extrait du contrat libellé «contrat de transfert des parts sociales», daté le 20 décembre 2013 ayant pour objet de transférer une part sociale dans la société d'Elizabeth Verwaltung S.à r.l., à Trust House Services S.à r.l., ayant son siège social à 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, RCS Luxembourg numéro B 178 538.

Senningerberg, le 23 décembre 2013.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014001701/14.

(140000730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.125.468,00.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001774/10.

(140000967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Starman (Italy Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.653.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001800/10.

(140000999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Monet International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 170.829.

—
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2014001691/10.

(140000626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

MSREF VI Flash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.463.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 novembre 2013

L'associé unique de MSREF VI Flash S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Miroslav Stoev en tant que gérant de catégorie A avec effet au 29 novembre 2013;
- et
- de nommer le gérant de catégorie A suivant avec effet au 29 novembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Marcus Wolsfeld, né le 28 Novembre 1975 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 64 Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 02 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001718/15.

(140000661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

MSRESS III Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.039.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 novembre 2013

L'associé unique de MSRESS III Investment Management S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Miroslav Stoev en tant que gérant de catégorie A avec effet au 29 novembre 2013;

et

- de nommer le gérant de catégorie A suivant avec effet au 29 novembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Marcus Wolsfeld, né le 28 Novembre 1975 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 64 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 02 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001719/15.

(140000338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Monet International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 170.829.

—
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Christian BÜHLMANN.

Référence de publication: 2014001690/10.

(140000626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Rail Route Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.660.

—
Sur base de l'acte de cession de parts sociales de Rail Route Lux SARL, signé le 18 Décembre 2013, il résulte que les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

- SAS ENTREPRISE GAGNERAUD PÈRE ET FILS: 496 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Décembre 2013.

Pour la société

Un Mandataire

Référence de publication: 2014001773/14.

(140000422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Partner Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.461.

—
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTNER INVEST SA

Société anonyme

Référence de publication: 2014001753/11.

(140000799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Pensal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.812.

—
Veillez prendre note que l'adresse de l'associée et liquidateur, Dante Chiarabini, est désormais la suivante: 6, Lacets Saint Leon, Château Perigord I, 9800, Monaco.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour PENSAL CORPORATION S.à r.l., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014001757/13.

(140001087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Red Flag Participations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin.
R.C.S. Luxembourg B 102.274.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société RED FLAG PARTICIPATIONS S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 Décembre 2013.

L'assemblée générale accepte le transfert du siège social du 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg au 36, rue Benjamin Franklin L-1540 Luxembourg avec effet au 1^{er} Janvier 2014.

Luxembourg, le 2 Janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014001778/14.

(140000436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Caymus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 45.751.560,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 180.704.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of November.

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Caymus Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.704 and having a share capital of forty five million seven hundred forty six thousand five hundred sixty Mexican Pesos (MXN 45,746,560.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on November 19, 2013 under number 2906.

There appeared:

Torex Gold Resources Inc., a company incorporated and organised under the laws of Province of Ontario, having its registered office at 145 King St. West, Suite 1502 Toronto, Canada M5H 1J8, registered with the laws of Province of Ontario under number 001818532 and the Ontario Security Commission (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand Mexican Pesos (MXN 5,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty five million seven hundred forty six thousand five hundred sixty Mexican Pesos (MXN 45,746,560.-) represented by forty five million seven hundred forty six thousand

five hundred sixty (45,746,560) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to forty five million seven hundred fifty one thousand five hundred sixty Mexican Pesos (MXN 45,751,560.-) represented by forty five million seven hundred fifty one thousand five hundred sixty (45,751,560.-) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares;

2. Subscription for and full payment of the share capital increase by the Sole Shareholder;

3. Amendment and full restatement, without amendments to the corporate object clause, of the articles of association of the Company;

4. Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase, with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company (or any parent or sister company) each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

5. Appointment of Andrew Gottwald as class A, and Hugo Froment and Pietro Longo as class B managers.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand Mexican Pesos (MXN 5,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty five million seven hundred forty six thousand five hundred sixty Mexican Pesos (MXN 45,746,560.-) represented by forty five million seven hundred forty six thousand five hundred sixty (45,746,560) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to forty five million seven hundred fifty one thousand five hundred sixty Mexican Pesos (MXN 45,751,560.-) represented by forty five million seven hundred fifty one thousand five hundred sixty (45,751,560.-) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for five thousand (5,000) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash of five hundred thousand Mexican Pesos (MXN 500,000.-), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of five thousand Mexican Pesos (MXN 5,000) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of four hundred ninety five thousand Mexican Pesos (MXN 495,000) to the share premium account of the Company.

The contribution in the aggregate amount of five hundred thousand Mexican Pesos (USD 500,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been duly produced to the undersigned notary in the form of a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate without amending the corporate object clause, the articles of association which shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name The name of the company is "Caymus Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad in any companies (in particular in Mexican or Canadian resource mining companies), or enterprises in any form whatsoever, and the management of

those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favors or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at forty five million seven hundred fifty five thousand five hundred sixty Mexican Pesos (MXN 45,751,560.-) represented by forty five million seven hundred fifty five thousand five hundred sixty (45,751,560.-) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up".

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 11 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company (or any parent or sister company) each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint for an indefinite period of time:

(i) as class A manager, the following person:

Andrew Gottwald, chief financial officer, born on 26 May 1969, in Toronto, Canada, residing at 234 Deloraine Avenue, Toronto, Ontario, M5M 2B3 Canada;

(ii) as class B manager, the following persons:

- Hugo Froment, company manager, born in Laxou, France, on February 22, 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Pietro Longo, company manager, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 13, 1970 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de novembre.

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Caymus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B 180.704 et disposant d'un capital social de quarante-cinq millions sept cent quarante-six mille cinq cent soixante pesos mexicains (MXN 45.746.560,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2906 le 19 novembre 2013.

A comparu:

Torex Gold Resources Inc., une société constituée et organisée selon les lois de la province d'Ontario, dont le siège social est établi au 145 King St. West, Suite 1502 Toronto, Canada M5H 1J8, immatriculée auprès de Ontario Security Commission sous le numéro 001818532 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinq mille pesos mexicains (MXN 5.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-cinq millions sept cent quarante-six mille cinq cent soixante pesos mexicains (MXN 45.746.560,-) représenté par quarante-cinq millions sept cent quarante-six mille cinq cent soixante (45.746.560) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, à quarante-cinq millions sept cent cinquante et un mille cinq cent soixante pesos mexicains (MXN 45.751.560) représenté par quarante-cinq millions sept cent cinquante et un mille cinq cent soixante (45.751.560) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital par l'Associé Unique;

3. Modification et refonte complète, sans modifications de l'objet social, des statuts de la Société;

4. Modification du registre de l'associé de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société (ou toute société mère ou sœur) chacun agissant individuellement pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social;

5. Nomination de Andrew Gottwald en tant que gérant de classe A, Hugo Froment et Pietro Longo en tant que gérants de classe B; et

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille pesos mexicains (MXN 5.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-cinq millions sept cent quarante-six mille cinq cent soixante pesos mexicains (MXN 45.746.560,-) représenté par quarante-cinq millions sept cent quarante-six mille cinq cent soixante (45.746.560) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, à quarante-cinq millions sept cent cinquante et un mille cinq cent soixante pesos mexicains (MXN 45.751.560) représenté par quarante-cinq millions sept cent cinquante et un mille cinq cent soixante (45.751.560) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, et les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire de cinq cent mille pesos mexicains (MXN 500.000,-), qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de cinq mille pesos mexicains (MXN 5.000) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille pesos mexicains (MXN 495.000) au compte de prime d'émission de la Société.

L'apport d'un montant total de cinq cent mille pesos mexicains (MXN 500.000,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été produite au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage qu'il reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société, sans modifier l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Caymus Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger dans toutes sociétés (en particulier dans les sociétés minières du Mexique ou du Canada) ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. Afin d'éviter toute confusion, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires pour la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quarante-cinq millions sept cent cinquante et un mille cinq cent soixante pesos mexicains (MXN 45.751.560,-) représenté par quarante-cinq millions sept cent cinquante et un mille cinq cent soixante (45.751.560) parts sociales ayant une valeur d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (s'il y en a), est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société (ou toute société mère ou sœur) chacun agissant individuellement pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée indéterminée:

(i) la personne suivante en tant que gérant de classe A:

Andrew Gottwald, chief financial officer, né le 26 mai 1969 à Toronto, Canada, de résidence au 234 Deloraine Avenue, Toronto, Ontario, M5M 2B3 Canada;

(ii) les personnes suivantes en tant que gérants de classe B:

- Hugo Froment, gérant de sociétés, né à Laxou, France, le 22 février 1974 et de résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Pietro Longo, gérant de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 1970 et de résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont d'environ EUR 1.800.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54954. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174619/599.

(130213759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

GSMP V Onshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.599.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the sixth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

GSMP V Onshore S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.396 (the "Principal"),

represented by Mrs. Priscillia SPINA, Private Employee, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 4 December 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "GSMP V Onshore Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.599, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 15 June 2012 before the notary Me Carlo WERSANDT, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1801 dated 18 July 2012 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GSMP V Onshore S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.396 (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Priscillia SPINA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 4 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «GSMP Onshore Holdings S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.599, constituée le 15 juin 2012 selon un acte passé par devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1801 en date du 18 juillet 2012 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euros (12.500.- EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent Euro (0,01 EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SPINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013/56305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175742/103.

(130215365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Pluralinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.008.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de PLURALINVEST S.A., RCS Luxembourg B 145008, tenue extraordinairement le 20 décembre 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 22/08/2013 opérant avec effet au 25/08/2013, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Nicolas Hamel comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014001745/16.

(140000274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

HPH Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.071.

1) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 12 décembre 2013 que Monsieur James Tsien a démissionné de son poste de gérant avec effet au 14 décembre 2013;

2) Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 12 décembre 2013 que Monsieur Paul Chi Fai Fan, avec adresse privée 16B, Block 4, Cavendish Heights, 33 Perkins Road, Jardine's Lookout, Hong Kong, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 14 décembre 2013.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000874/13.

(130223920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Immobilière J.P. Mangen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 54.622.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014000890/11.

(130224061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Edinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 78.771.

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée EDINVEST S.A., ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.771, constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch, le 9 novembre 2000, publié au Mémorial C sous le numéro 373 du 21 mai 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 juin 2012, publié au Mémorial C le 13 juillet 2012 sous le numéro 1764, ci-après dénommée «la Société». L'assemblée est présidée par Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au L-2132, Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Le président désigne comme secrétaire Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au L-2132, Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Sophie Brisson, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au L-2132, Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ici représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la/les procuration(s), une fois signée(s) par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Que toutes les 6.000 (six mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 600.000,- (six cent mille euros), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans qu'il soit nécessaire de justifier de convocation préalable.

II.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société par le rachat et l'annulation de 90 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;
2. Approbation de donner mandat au conseil d'administration de la Société concernant les modalités de paiement en vue du rachat des actions;
3. Modification de l'article 3 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social de la Société;
4. Modification de l'article 3 alinéa 2 des statuts de la Société;
5. Modification de l'article 1 des statuts de la Société;
6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
7. Modification de l'article 11 des statuts de la Société;
8. Ratification du transfert de siège social avec effet au 1^{er} juillet 2013; et
9. Divers.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société par le rachat et l'annulation subséquente de 90 (quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, pour un montant total de rachat de EUR 461.700,- (quatre cent soixante un mille sept cents euros).

L'assemblée a pris note que l'un des actionnaires ne souhaite pas se voir racheter ses actions et partant renonce à ce rachat, preuve de ce renoncement a été a porté au notaire instrumentant.

L'assemblée a alors décidé de réduire le capital social d'un montant de neuf mille euros (EUR 9.000,-) pour le porter de son montant actuel de EUR 600.000,- (six cent mille euros) à un montant de EUR 591.000,- (cinq cent quatre-vingt-onze mille euros).

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de donner mandat au conseil d'administration de la Société afin de s'occuper des modalités de paiement en vue du rachat des 90 (quatre-vingt-dix) actions, par un paiement en numéraire aux trois actionnaires ayant accepté le rachat au prorata de leur détention.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social de la Société. Par conséquent, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 591.000,-) représenté par cinq mille neuf cent dix (5.910) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 3 alinéa 2 des statuts de la Société et de le remplacer par le texte suivant:

« **Art. 3. Alinéa 2.** Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires à la loi».

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société en ajoutant un nouveau paragraphe à l'article 1 à savoir un paragraphe 5 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 5.** Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs peut être donné en désignant par écrit, télécopie, télex ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Une décision prise par écrit approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité.»

Septième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Huitième résolution

L'assemblée a décidé de ratifier la décision prise par le conseil d'administration en date du 17 juin 2013 de transférer le siège social de la Société prenant effet au 1^{er} juillet 2013 du L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse au L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

13724

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront à sa charge en raison de son augmentation de capital, sont estimés à environ EUR 1.730,- (mille sept cent trente Euros). En l'absence d'autre point à l'ordre du jour ou demande de débat, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue française.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, BRISSON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55411. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174714/110.

(130213297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

MosCo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 64.460.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.921.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of MosCo Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 64,460,000, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 144921 (the "Company").

There appeared:

the sole shareholder of the Company, MOS Holdings Inc., a corporation validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, orange street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under the Number 3756453 (the "Sole Shareholder");

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the 3,223 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder further requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment to the financial year of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in such way that it starts each year on January 1st and ends on December 31st. As a consequence, the current financial year, which started on June 1st, 2013 will end on December 31st, 2013.

Second resolution

As a consequence of the above resolution it is resolved to amend article 17 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 17.** The financial year of the Company starts each year on January 1st and ends on December 31st ".

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment to its articles of association, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de MosCo Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 64.460.000 USD, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 144921 (la «Société»).

A comparu:

l'associé unique de la Société, Mos Holdings Inc., une société existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 1209, Orange street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 3756453 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que les 3.223 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société en vue de refléter la modification de l'exercice social de la Société; et
3. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il commence, chaque année, le 1^{er} janvier et qu'il se termine le 31 décembre. En conséquence, l'exercice social en cours, qui a débuté le 1^{er} juin 2013, s'achèvera le 31 décembre 2013.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 17 des statuts de la Société est modifié afin d'être lu comme suit:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la présente modification de ses statuts est évalué à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est déclarée close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54016. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177000/107.

(130216308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Brookstar Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.439.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179521/10.

(130219045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

NC Eurotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.313.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eight of November.

Before Me Karine REUTER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Serena Holdings Co. Ltd, a public limited company incorporated under Japan law with its registered office in Yazu 3 Chome 1-44-1107, Narashino-shi, Chiba Prefecture, Japan,

registered with the register of commerce and companies of Japan under the number 0400-02-019641

here represented by Mrs Rita Goujon, by a virtue of a power of attorney, which after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute, hereafter "the proxy".

The proxy declared and requested the notary to act:

- That "NC Eurotrade S.A." was incorporated in Luxembourg on the 29th of March, 2010, by notarial deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C n° 1.005 of May 12th, 2010.

- That the corporate share capital is presently set at EUR 50,000.-consisting of 5,000 shares, with a nominal value of EUR 10.-.

- That the Mandator is the owner of all shares of the Company.

- That the Mandator, as sole shareholder and final economic beneficiary of the operation resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- That the Mandator declares that he has the full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that he is fully aware of the situation of the Company.

- That the Mandator, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- That the sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Statutory Auditor for their mandates up to this date.

- That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- That the proxy produced to the notary the share register with the relevant transfers.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit japonais «Serena Holdings Co. Ltd» avec siège social à Yazu 3 Chome 1-44-1107, Narashino-shi, Chiba Prefecture, Japan, ci-après dénommée "le mandant",

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Japon sous le numéro 0400-02-019641

ici représenté par Madame Rita Goujon, ci-après dénommée "le mandataire"

le tout en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la société «NC Eurotrade S.A.». a été constituée à Luxembourg, le 29 mars 2010, suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1.005 du 12 mai 2010.

- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 50.000.-, consistant en 5.000 actions, d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune.

- Que le mandant préqualifié est propriétaire de toutes les actions de la susdite société.

- Qu'en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique de l'opération, l'actionnaire préqualifié déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

- Qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

- Que le mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et qu'en il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux,

- Que partant la liquidation de la Société est achevée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signés: R. GOUJON, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15754. Reçu soixante-quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179052/83.

(130218074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

BVW Kirchberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 70.657.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179557/10.

(130219030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

HRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.989.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179907/10.

(130218956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

P.E.A.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 64.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013180228/14.

(130219017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Laubach Containers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 105.948.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2013 que:

L'assemblée décide de nommer Monsieur Andreas KÖPPINGER, né le 16.08.1966 à Saarbarg, demeurant à L-9283 Diekirch, 23, promenade de la Sûre, comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014002393/14.

(140001922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.
